



Erreur de services administratifs

Par **Lyca**, le **05/02/2020 à 19:32**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir des renseignements juridiques concernant ma situation.
A la suite d'un contrôle de dossier d'une personne, un organisme public a envoyé mes données bancaires à la personne contrôlée en croyant que c'était son compte. Quels sont mes recours ?
Merci pour vos réponses.

Par **Lyca**, le **05/02/2020 à 21:58**

Mon numéro de compte, les virements bancaires de mon compte courant et épargne, quand on contrôle des comptes bancaires avant tout faut s'assurer qu'on contrôle la bonne personne et ne pas envoyer des informations personnelles à n'importe qui

Par **morobar**, le **06/02/2020 à 09:19**

Bonjour,
C'est vrai, mais encore faut-il estimer votre préjudice ou les risques encourus par cette malencontreuse démarche.
Des milliers de personnes ont accès à l'intégralité des intitulés de vos comptes, par exemple les 3200 huissiers français (en fait ont accès au FICOBA l'administration fiscale, des officiers de police judiciaire, de certains juges, des notaires en charge d'une succession, des huissiers et de certains agents de la Caisse d'allocations familiales (Caf) .
Il me paraît tout de même souhaitable de communiquer sur cette anomalie auprès de l'autorité hiérarchique de l'administration concernée..